

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 30 juin 2011**

**DCM N° 11-06-30-07**

**Objet : Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases.**

**Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2009, et dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de l'élaboration de l'agenda 21 par la Ville de Metz, la Municipalité s'est engagée à respecter les termes de la Convention des Maires qui prévoit une réduction d'au moins 20% des émissions de CO2 d'ici 2020.

Un des axes de la politique municipale est l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. A ce titre, la Ville de Metz a programmé une première tranche de travaux consistant en la rénovation thermique et énergétique de huit gymnases avec comme objectif principal une réduction de 50% des consommations énergétiques actuelles, soit une diminution de 1,2 GWh par an induisant une économie nette de 84 000 € par an (au tarif actuel du prix de l'énergie) et une diminution de 75% des émissions de gaz à effet de serre représentant 300 tonnes équCO2/an.

Compte tenu des coûts d'entretien futurs évités (étanchéité, menuiseries, ravalements de façades) et de la récupération partielle de la TVA, le temps de retour brut sur investissement est légèrement supérieur à 20 ans. Dans l'hypothèse d'une hausse substantielle du prix de l'énergie, ce temps de retour pourrait être au final inférieur à 15 ans.

Le programme de travaux s'articule autour de trois axes :

- L'isolation du bâti avec la mise aux normes PMR des accès extérieurs,
- L'amélioration des systèmes de ventilation,
- L'amélioration des installations thermiques,

Le crédit global affecté à cette opération est de 5 000 000 € TTC se répartissant comme suit et selon détail en annexe :

- Part travaux :	4 635 069 € TTC
- Honoraires de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :	98 072 € TTC
- Avis à la presse, réalisation de plans, bureau de contrôle, études, diagnostics, divers et imprévus) :	266 859 € TCC

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 9 mois, avec une livraison prévue pour le début de la saison de chauffe 2012/2013.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2009 engageant la Ville de Metz à respecter les engagements inscrits dans la Convention des Maires,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2010 autorisant le programme d'efficacité énergétique dans les gymnases,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Metz en date du 30 avril 2009 portant délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

## **CONSIDERANT**

La volonté de la Ville de Metz à mettre en œuvre une action continue et déterminée en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le programme d'efficacité énergétique dans les gymnases pour un montant de 5 000 000 € TTC,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer et d'engager les consultations pour la passation des marchés selon la procédure appropriée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération et notamment les marchés s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget des exercices concernés et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics, à exécuter les marchés et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :  
Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : service « Equipements Sportifs »

Commissions : commission mixte Sports et Environnement du 07 juin 2011

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38                      Absents : 17                      Dont excusés : 17

**Décision : ADOPTÉE                      Pour : 54                      Contre : 0                      Abstention : 0**